



Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

140 Avenue Camille Claudel - BP 325 - 40282 Saint Pierre du Mont

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Immeuble Confluences

178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

140 Avenue Camille Claudel BP 325 40282 Saint Pierre du Mont

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 19 septembre 2025

KPMG SA

Valérie Crabos
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	230 044.21	222 097.50	7 946.71	25 675.65
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	266 817.30		266 817.30	266 817.30
	Constructions	4 070 635.49	2 781 239.12	1 289 396.37	1 374 172.45
	Installations techniques, matériel et outillage	553 248.05	493 059.65	60 188.40	64 288.76
	Autres immobilisations corporelles	1 285 786.32	1 007 274.25	278 512.07	261 334.92
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	9 924.19		9 924.19	9 924.19
	Prêts	4 166.74		4 166.74	6 000.00
	Autres immobilisations financières	37 869.23		37 869.23	47 486.62
	Total II	6 458 491.53	4 503 670.52	1 954 821.01	2 055 699.89
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	600 978.38	103 980.55	496 997.83	359 620.95
	Autres créances	244 297.19		244 297.19	95 801.67
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	650 641.35	590.55	650 050.80	116.84
	Disponibilités	1 769 013.70		1 769 013.70	2 915 890.19
	Charges constatées d'avance (3)	42 125.79		42 125.79	53 708.36
	Total III	3 307 056.41	104 571.10	3 202 485.31	3 425 138.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 765 547.94	4 608 241.62	5 157 306.32	5 480 837.90

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

42 035.97

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	1 527 762.84	1 527 762.84
	Report à nouveau	1 010 947.89	428 269.17
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	414 469.74	582 678.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	2 953 180.47	2 538 710.73
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	352 036.79 3 000.00	482 145.60 3 000.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	150 897.24	162 426.95
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	163 970.58 1 205 862.07	240 543.78 1 608 439.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	326 441.57	445 571.41
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 917.60	
	Total IV	2 204 125.85	2 942 127.17
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 157 306.32	5 480 837.90
(1) Dont à moins d'un an		1 984 405.58	2 590 504.14

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202412			Exercice N-131/12/202312		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 270 430.94		8 270 430.94	8 214 371.09		56 059.85	0.68
Chiffre d'affaires NET	8 270 430.94		8 270 430.94	8 214 371.09		56 059.85	0.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			46 852.32	10 536.67		36 315.65	344.66
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			20 241.59	252 043.24		231 801.65	91.97
Autres produits			30 534.39	2 040.07		28 494.32	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 368 059.24	8 478 991.07		110 931.83	1.31
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 166.34	9 095.45		929.11	10.22
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 334 132.53	1 217 381.62		116 750.91	9.59
Impôts, taxes et versements assimilés			164 131.98	175 630.48		11 498.50	6.55
Salaires et traitements			4 247 325.94	4 070 531.34		176 794.60	4.34
Charges sociales			1 713 405.53	1 753 695.22		40 289.69	2.30
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			255 468.08	254 492.59		975.49	0.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			103 980.55	20 241.59		83 738.96	413.70
Dotations aux provisions							
Autres charges			87 704.55	136 111.27		48 406.72	35.56
Total des Charges d'exploitation (II)			7 914 315.50	7 637 179.56		277 135.94	3.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			453 743.74	841 811.51		388 067.77	46.10
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			2 936.18	2 582.00		354.18	13.72
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	101 850.86	58 869.86	42 981.00	73.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	574.04	33 745.45	33 171.41	98.30
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		48 571.14	48 571.14	100.00
Total V	102 424.90	141 186.45	38 761.55	27.45
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	590.55	574.04	16.51	2.88
Intérêts et charges assimilées (4)	8 241.47	10 082.04	1 840.57	18.26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 251.19	13 251.19	100.00
Total VI	8 832.02	23 907.27	15 075.25	63.06
2. Résultat financier (V-VI)	93 592.88	117 279.18	23 686.30	20.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	550 272.80	961 672.69	411 399.89	42.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		37 842.42	37 842.42	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 616.66	7 616.66	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		45 459.08	45 459.08	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9 495.78	9 495.78	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		9 495.78	9 495.78	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		35 963.30	35 963.30	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	45 320.06	171 340.27	126 020.21	73.55
Impôts sur les bénéfices (X)	90 483.00	243 617.00	153 134.00	62.86
Total des produits (I+III+V+VII)	8 473 420.32	8 668 218.60	194 798.28	2.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 058 950.58	8 085 539.88	26 589.30	0.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	414 469.74	582 678.72	168 208.98	28.87

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts : L'association a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un Service de Santé au Travail en vue de l'application de la Santé au Travail au personnel des établissements relevant de son domaine géographique et professionnel.

Ce service doit être agréé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le nouveau plan comptable avec l'absence de recours aux transferts de charge a été appliqué à compter de cet exercice.

Informations générales complémentaires

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de mortalité : Table insee TF-TH 14/16

Le montant du passif social au 31/12/2024 est de 526 659.16 €. Il ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité, il est externalisé dans un fonds de placement Natixis dont la valeur au 31/12/2024 s'élève à 264 836 € avant prise en compte du versement volontaire effectué en date du 26/12/2024 pour 260 000 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	230 044		
TOTAL			
Terrains	266 817		
Constructions sur sol propre	3 483 549		
Installations générales agencements aménagements des constructions	565 317		21 770
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	528 869		24 379
Installations générales agencements aménagements divers	3 010		
Matériel de transport	637 420		143 825
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	525 465		21 658
TOTAL	6 010 447		211 632
Autres titres immobilisés	9 924		
Prêts, autres immobilisations financières	53 487		167
TOTAL	63 411		167
TOTAL GENERAL	6 303 902		211 798

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		230 044	230 044
Terrains			266 817	266 817
Constructions sur sol propre			3 483 549	3 483 549
Installations générales agencements aménagements constr.			587 086	587 086
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			553 248	553 248
Installations générales agencements aménagements divers			3 010	3 010
Matériel de transport	45 592	0	735 654	735 654
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			547 123	547 123
TOTAL	45 592	0	6 176 487	6 176 487
Autres titres immobilisés			9 924	9 924
Prêts, autres immobilisations financières	11 617	0	42 036	42 036
TOTAL	11 617	0	51 960	51 960
TOTAL GENERAL	57 209		6 458 492	6 458 492

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	204 369	17 729	0	222 098
Constructions sur sol propre		2 340 704	74 019		2 414 723
Installations générales agencements aménagements constr.		333 990	32 527		366 517
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		464 580	28 479	0	493 060
Installations générales agencements aménagements divers		2 965	45		3 010
Matériel de transport		471 736	69 327		541 063
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		429 859	33 342		463 201
TOTAL		4 043 834	237 739	0	4 281 573
TOTAL GENERAL		4 248 202	255 468	0	4 503 671
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	17 729			
Constructions sur sol propre		74 019			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		32 527			
Instal.techniques matériel outillage indus.		28 479			
Instal.générales agenc.aménag.divers		45			
Matériel de transport		69 327			
Matériel de bureau informatique mobilier		33 342			
TOTAL		237 739			
TOTAL GENERAL		255 468			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 527 763				1 527 763
Report à nouveau	428 269		582 679	0	1 010 948
Excédent ou déficit de l'exercice	582 679		582 679 -		414 470
Situation nette	2 538 711		2 163 326	1 748 856	2 953 180
TOTAL I	2 538 711			0	2 953 180

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	20 242	103 981	20 242		103 981
Autres provisions pour dépréciation	574	591	574		591
TOTAL	20 816	104 571	20 816		104 571
TOTAL GENERAL	20 816	104 571	20 816		104 571
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		103 981 591	20 242 574		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 167	4 167	
Autres immobilisations financières	37 869	37 869	
Clients douteux ou litigieux	224 302	224 302	
Autres créances clients	376 677	376 677	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	536	536	
Impôts sur les bénéfices	152 807	152 807	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 581	34 581	
Groupe et associés	21 751	21 751	
Débiteurs divers	34 622	34 622	
Charges constatées d'avance	42 126	42 126	
TOTAL	929 437	929 437	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	167		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	414	414		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	351 623	131 903	219 720	
Emprunts et dettes financières divers	3 000	3 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	163 971	163 971		
Personnel et comptes rattachés	637 025	637 025		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	437 484	437 484		
Taxe sur la valeur ajoutée	71 417	71 417		
Autres impôts taxes et assimilés	59 937	59 937		
Autres dettes	326 442	326 442		
Produits constatés d'avance	1 918	1 918		
TOTAL	2 053 229	1 833 508	219 720	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	130 022			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 376
Autres créances	33 227
Disponibilités	7 177
Total	42 779

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 772
Dettes fiscales et sociales	828 663
Autres dettes	449
Total	892 298

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 126
Total	42 126
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 918
Total	1 918

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention d'exploitation	46 852
Total	46 852

Effectif moyen

Année 2024	Effectif global du service	Equivalent temps plein
Hommes	27	19.50
Femmes	87	70.22
TOTAL	114	89.72

Année 2023	Effectif global du service	Equivalent temps plein
Hommes	23	17.73
Femmes	79	62.42
TOTAL	102	80.15

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 700 euros.